

Senonnes



2026

BULLETIN MUNICIPAL

Sommaire

Inscription sur les listes électorales	p 2
Vie Municipale	p 3 à 8
Vie Locale	p 9 à 16
Vie Associative	p 17 à 19
Les Services du Territoire	p 20 à 27

Mairie de SENONNES

1 rue de la poste - 53390 SENONNES

Tél. 02 43 06 44 15

e-mail : mairie@senonnes.com (active fin janvier 2026)

Site web : www.senonnes.com

Horaires :

Lundi : de 14h à 16h

Mardi : de 10h à 12h

Mercredi : fermé

Jeudi : de 10h à 12h

Vendredi : de 14h30 à 18h30

Secrétaire : Anne Aubriot



Bulletin Municipal de SENONNES

Directeur de la publication :

Madame Béatrice BARBE

Imprimé en 180 exemplaires :

Mise en page et impression : Jérôme Blin - 49 Pouancé

www.imprimerie-blin.com

Sous réserve d'erreurs typographiques

Janvier 2026

Dépôt légal en cours.

Inscription sur les listes électorales

Les élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars 2026. Si vous souhaitez participer à ces scrutins, vous devez être inscrit sur la liste électorale.

Dates importantes :

- Inscription en ligne jusqu'au 4 février inclus,
- Inscription en mairie jusqu'au 6 février 2026 inclus.

Comment s'inscrire ?

- En ligne : rendez-vous sur service-public.fr pour effectuer votre inscription en ligne. Joindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois et un justificatif d'identité valide.
- En mairie : vous pouvez également vous inscrire en déposant le CERFA n°12669 accompagné des mêmes justificatifs que précédemment à l'accueil de la mairie.

L'inscription sur les listes de Senonnes entraînera automatiquement votre radiation des listes de votre ancienne commune de rattachement.

Votre situation électorale est consultable : <https://www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-verifie-ma-situation-electorale>



Activité Municipale 2025

23 janvier 2025

FINANCES LOCALES

Décisions budgétaires : ouverture anticipée de crédits d'investissement sur le budget 2025.

Subventions : demande de subvention au titre de la DETR-DSIL 2025.

Divers : admission en non-valeur des créances irrécouvrables

DIVERS

Aide financière au titre des amendes de police.

Mur du cimetière : devis 17 270 euros retenu.

Logement au 3 place de l'église : garage à vider.

Aménagement du bourg – compte-rendu de la rencontre avec Monsieur Éric DUFROS de la Direction Départementale des Territoires.

06 mars 2025

FINANCES LOCALES

Décisions budgétaires : compte de gestion commune et lotissement 2024.

Décisions budgétaires : compte administratif budget principal 2024.

Décisions budgétaires : compte administratif lotissement 2024.

Décisions budgétaires : affectation des résultats constatés sur budget principal.

DIVERS

Cérémonie de passage de la classe de CM2 à la classe de 6^{ème}

Club de loisirs pour séniors.

3 avril 2025

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Intercommunalité : dispositif « Argent de poche » pour les jeunes de 14 à 18 ans.

FINANCES LOCALES

Décisions budgétaires : Budget Primitif Commune 2025.

Décisions budgétaires : Budget Primitif Lotissement 2025.

Fiscalité : Vote des taux de la fiscalité directe locale - Fixation des taux d'imposition pour l'année 2025.

Subventions : vote des subventions accordées aux autres personnes morales de droit privé - subventions communales 2025.

Fonds de concours : investissement communal 2023-2025.

DIVERS

Cimetière : enduit de couleur grise

Château de Senonnes : accord préalable pour cession des parcelles communales attenantes.

15 mai 2025

FINANCES LOCALES

Décisions budgétaires : budget Commune - décision modificative n°1.

DIVERS

Local commercial 27 bis rue Jean Boby : révision du loyer,

Cérémonie de passage en classe de 6^{ème} : 26 juin 2025,

Voie de mobilité douce : travaux de finition à prévoir,

Cimetière : coulage de béton en finition.

10 juillet 2025

COMMANDE PUBLIQUE

Actes spéciaux et divers : groupement de commandes : prestation de contrôles réglementaires.

FONCTION PUBLIQUE

Personnels titulaires : approbation d'une convention de mise à disposition d'un fonctionnaire avec la commune de la Rouaudière.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

Intercommunalité : fonctionnement des assemblées – fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Craon dans le cadre d'un accord local.

DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES

Aménagement du territoire : aménagement foncier agricole, forestier et environnemental volontaire.

Environnement : gestion des déchets CITEO – adhésion au groupement de communes dans le cadre de la lutte contre les déchets abandonnés.

DIVERS

Voie de mobilité douce : appellation « sentier des écoliers »,

Proposition d'acquisition de la parcelle D n°603 : 3,50 euros du m²,

Recrutement d'un agent technique périscolaire : trajet école cantine et prise des repas,

Fleurissement estival : planning d'arrosage pour semaines 31, 32 et 33.

02 octobre 2025

FONCTION PUBLIQUE

Personnel communal : protection sociale complémentaire – volet santé : demande de renseignements complémentaires au centre de gestion de la Mayenne.

DOMAINE ET PATRIMOINE

Locations : révision du loyer du bail commercial du 28 bis rue Jean Boby : 243,41 euros à compter du 1^{er} juillet 2025.

FINANCES LOCALES

Décisions budgétaires : budget Commune – décision modificative n°2.

Subventions accordées aux personnes morales de droit privé : subvention communale à la société des courses Senonnes-Pouancé : réversement de la part communale pour un montant de 4 203,35 euros.

Subventions accordées aux personnes morales de droit privé : subvention communale pour séjour en classe de neige : avis défavorable.

Divers : admission en non-valeur des créances irrécouvrables : 2 269,56 euros

DIVERS

Voie de mobilité douce : inauguration le 29 novembre 2025,

Opération « argent de poche » vacances d'automne : chantiers organisés par la commune.

13 novembre 2025

FONCTION PUBLIQUE

Personnel communal : participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire santé des agents dans le cadre de la labellisation au 1^{er} janvier 2026.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Délégation de signature : convention territoriale globale 2026-2030 avec la caisse d'allocations familiales – validation et autorisation de signature.

FINANCES LOCALES

Décisions budgétaires : durée d'amortissement de la subvention d'équipement versée à territoire Énergie Mayenne.

Subventions accordées aux personnes morales de droit privé : subvention communale pour séjour en classe de neige. Annule et remplace la délibération 2025-22.

Autres : participation de la commune à la journée du prix de Senonnes en partenariat avec la Société des Courses Senonnes – Pouancé : coût de 1 730 euros validé par le Conseil Municipal.

DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES

Enseignement : participation aux frais de scolarité des enfants scolarisés en classe ULIS : validation pour 467 euros.

DIVERS

Décoration du bourg et pose des illuminations de fin d'année : 1^{er} rendez-vous à l'entrepôt le 26 novembre, pose le 1^{er} décembre.

Formation « zéro déchets espaces verts » - année 2026 : 19 janvier 2026, formation « élus » 20 janvier 2026 formation « agents »,

Vœux de la municipalité : dimanche 18 janvier 2026 à 10 heures 30,

Repas agents-élus année 2026 : vendredi 16 janvier 2026.

11 décembre 2025

FINANCES PUBLIQUES

Décisions budgétaires : budget lotissement de l'Aubépine : clôture définitive.

Décisions budgétaires : reprise sur provision année 2025 pour un montant de 198 euros.

Décisions budgétaires : achat de filets pare-ballons pour un montant de 2 274 euros budget 2026.

Décisions budgétaires : transfert de charges – approbation du rapport de la CLECT : attributions de compensation pour un montant définitif de 12 468 euros.

DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES

Enseignement : Participation de la commune de Forges-la-Forêt aux frais de fonctionnement de l'école privée sous contrat d'association Notre-Dame de Pontmain.

Enseignement : Participation aux frais de scolarité d'un enfant résidant à Senonnes accueilli à l'école Sacré Cœur de Saint-Aignan-sur-Roë.

Enseignement : Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Notre-Dame de Pontmain sous contrat d'association du 1^{er} degré.

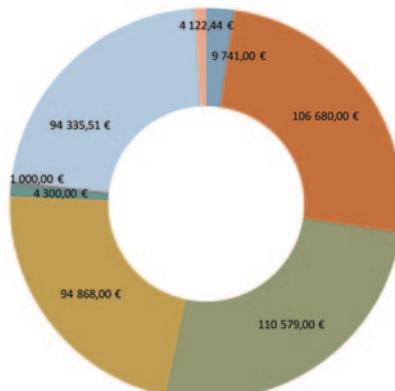
Autres : Plan Communal de Sauvegarde : actualisation et approbation.

DIVERS

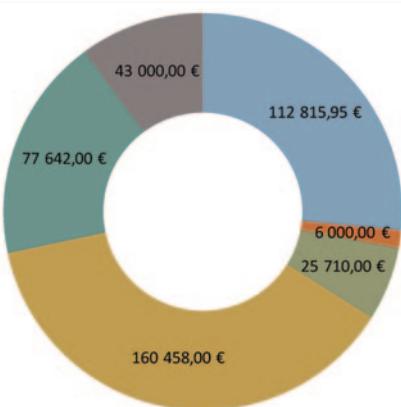
Repas agents-élus : vendredi 16 janvier 2026.

Programme voirie 2026 – communauté de communes du Pays de Craon : Chemin communal de la Couture, chemin communal de la Teillaie et de la Silardière.

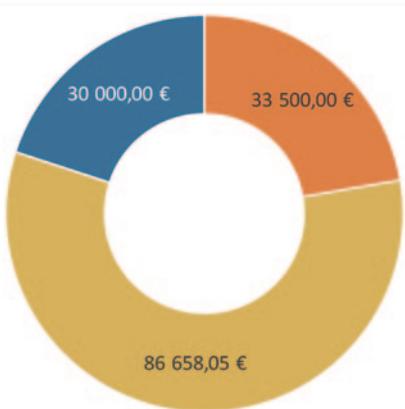
Budget Communal 2025



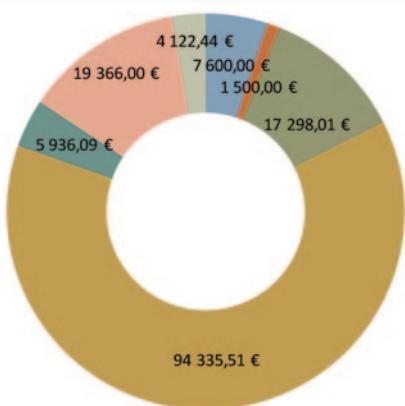
- C/014 : atténuations des produits
- Chap.11 : Charges à caractère général
- Chap.12 : Charges de personnel
- Chap.65 : Autres charges de gestion courante
- Chap.66 : Charges financières
- C/68 : Dotations aux amortissements
- C/023 : virement à la section d'investissement
- C/042 : Dotation aux amortissements



- C/002 : excédent antérieur reporté
- C/013 : atténuation des charges
- Chap. 70 : produits des services
- Chap. 73 : Impôts et taxes
- Chap.74 : Dotations, participations
- Chap. 75 : autres produits de gestion courante
- chap. 77 : produits exceptionnels
- chap.78 : opérations semi-budgétaires



- Chap.16 : emprunts et dettes assimilées
- Chap.20 : immobilisations incorporelles
- Chap.21 : immobilisations corporelles
- programme 700 : bâtiments communaux
- C/001 : solde déficitaire de la section
- C/204 : subvention d'équipement
- C/23 : travaux en cours



- Chap.13 : subventions d'investissement
- Chap.16 : emprunts
- Chap.10 : dotations
- C/021 : virement section de fonctionnement
- C/001 : excédent antérieur reporté
- Chap.041 : opérations patrimoniales
- programme 700 : bâtiments communaux
- Chap. 27 : autres établissements publics
- Chap.040 : opération d'ordre de transfert



Nos parlementaires



LETTRE D'ELISABETH DOINEAU

Sénatrice de la Mayenne
Conseillère Générale

Casser la montre n'efface pas le temps qui passe

À l'heure où je rédige cet article pour les bulletins municipaux, je n'ai jamais eu autant le sentiment que mes propos seront en total décalage avec l'actualité de la fin de l'année 2025 ou le début de 2026. Chacun s'accordera pour dire que la France vit une période chaotique sur le plan politique et que le monde se déchire dans un contexte géopolitique troublé.

Comment qualifier l'époque que nous traversons depuis quelques mois ? L'instabilité est permanente, les responsables politiques et les citoyens semblent tous gagnés par la crise de nerf. Nous avons déjà encaissé une dissolution, deux censures, une loi spéciale, une démission et quatre gouvernements successifs. En raison des débats budgétaires, la situation ne garantit aucunement l'apaisement, bien au contraire. Même si le Premier ministre, Sébastien Lecornu, appelle chacun à faire des efforts et à trouver le compromis, chacun reste campé sur ses positions. Vertige d'une guerre de tranchées qui peut donc durer, mais durer jusqu'à quand ? L'enlisement des débats budgétaires risque de nous mener tout droit vers l'usage des ordonnances. C'est une disposition de la Constitution si le Parlement ne se prononce pas au bout de 70 jours pour le budget de l'État et 50 jours pour le budget de la sécurité sociale. Et entretemps, aurons-nous une censure, une dissolution ? Certains souhaitent même la démission du président de la République pour des élections anticipées ! Tout cela ne règle absolument rien. Tout cela ne promet que le chaos plutôt que l'ordre, l'irrationnel plutôt que le discernement, la folie plutôt que la raison.

Avancer les aiguilles d'une montre ou casser la montre ne donnera jamais l'heure exacte !

Et l'heure est aux bonnes décisions : retrouver une trajectoire budgétaire qui tend vers l'équilibre pour diminuer nos déficits, redonner confiance aux marchés financiers, produire davantage afin de relancer l'économie, construire une protection sociale qui

prend en compte le défi démographique, se préparer au changement climatique, se défendre face aux menaces extérieures... Tout cela suppose des choix donc des renoncements.

Mais n'est-ce pas là ce que chacun fait à l'échelle de sa famille, de son entreprise, de son association, de sa communauté, de ce que chaque élu local tente de faire pour sa collectivité ?

Qu'il me soit permis de saluer, élections municipales dans quelques mois obligent, les élus de nos communes. Pour certains, ce sera la conclusion d'un engagement de longue date, pour d'autres, ce sera l'envie de servir de nouveau ou pour la première fois. À toutes ces femmes et ces hommes, je veux adresser ma gratitude et mes encouragements. La commune reste, à mes yeux, le maillon fort de notre démocratie et du chaînage territorial. Les Français y sont particulièrement attachés et ils ont raison : elle est leur repère, leur ancrage, le lieu du lien social et de la proximité. Cet attachement tient beaucoup à l'engagement de nos élus locaux. Par leurs initiatives, leur capacité d'écoute et leur pragmatisme, ils démontrent chaque jour que l'intérêt général peut guider leur choix dans un environnement toujours plus complexe.

Tout engagement est exigeant, ce qui est possible au niveau d'une commune peut l'être aussi au niveau national. Les décisions ne sont certes pas de la même échelle, de même nature, et n'ont pas la même répercussion. Toutefois, il n'en demeure pas moins que, dans tous les cas, il faut conjuguer patience, détermination et raison gardée.

La France est un grand pays. Les Français ont du talent. Nul doute que les qualités de chacun permettront de retrouver la voie du bon sens et de la prospérité. Belle et bonne année 2026 à toutes et tous.

Elisabeth Doineau



VŒUX ET ENGAGEMENT DU SÉNATEUR GUILLAUME CHEVROLLIER

pour les habitants de Senonnes

Chères habitantes, chers habitants de Senonnes,

À l'aube de cette nouvelle année 2026, je souhaite vous adresser mes vœux les plus sincères de santé, de bonheur et de réussite. Que cette année soit marquée par l'accomplissement de vos projets et sur votre belle commune de Senonnes.

En tant que sénateur de la Mayenne, je suis conscient des enjeux auxquels notre territoire est confronté. Tout au long de mon mandat, je m'attache à défendre avec conviction les intérêts de notre département et à représenter votre voix au Sénat. Mon rôle est d'être à vos côtés pour relever les défis de demain, notamment en matière de financement des collectivités, de développement économique et de protection de l'environnement.

Un engagement fort pour les collectivités locales

Je sais combien les petites communes comme Senonnes dépendent de financements justes pour répondre aux besoins quotidiens des habitants. C'est pourquoi je milite activement pour une répartition équitable des dotations de l'État, qui prenne en compte les spécificités et les contraintes de notre territoire. Cet engagement est essentiel pour maintenir et développer des services publics de qualité, garants de l'attractivité et du bien-être dans nos communes rurales.

Des projets pour renforcer l'attractivité de la Mayenne

Parallèlement, je continue à œuvrer pour que la Mayenne soit un territoire où chacun trouve les moyens de s'épanouir. Nous travaillons, avec les élus locaux, à attirer de nouveaux projets qui dynamiseront notre économie, créeront de l'emploi et valoriseront les richesses naturelles et patrimoniales de notre territoire. Je crois fermement au potentiel de la Mayenne, et je suis convaincu que notre département saura relever les défis de l'avenir tout en préservant son identité et son authenticité.

À votre écoute en 2026

En ce début d'année, je tiens également à vous assurer de mon entière disponibilité. Vos attentes, vos préoccupations et vos aspirations sont au cœur de mon mandat. Mon rôle est d'être à votre écoute et de faire entendre la voix de la Mayenne au Sénat, avec l'assurance que chaque décision prise contribue à améliorer la vie de nos concitoyens.

Ensemble, continuons à œuvrer pour une Mayenne plus forte, plus solidaire et plus dynamique. Je vous renouvelle mes vœux les plus chaleureux et vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, une année 2026 pleine de belles réussites.

Bien cordialement,

Guillaume Chevrollier,
Sénateur de la Mayenne

renew Europe.
Parlement européen

Valérie Hayer
Votre députée européenne

De Laval à Strasbourg, je porte votre voix au Parlement européen. L'Europe a une action concrète sur votre quotidien. N'hésitez pas à m'écrire !

09 88 35 12 15
v.hayer.permanence@gmail.com
113 avenue Robert Buron, Laval


Géraldine • BANNER
Députée de la Mayenne

« Je me tiens à la disposition des habitants et des élus du territoire pour les recevoir dans ma permanence de Château-Gontier-sur-Mayenne ou lors de permanences mobiles »

Permanence parlementaire
Lundi 14h30-18h30
Mercredi 14h-17h
Jeudi 9h-12h30

Rendez-vous possibles les lundis et vendredis avec la députée
Contact : stephanie.garot@clb-an.fr ou 02 43 12 63 82
13 place Paul Doumer - 53200 Château-Gontier-sur-Mayenne



Tarifs de location de la salle communale 2026

Tarifs Grande Salle	Commune	Hors commune
Journée jusqu'à 2 heures du matin	150,00 €	180,00 €
Week-end	210,00 €	250,00 €
Saint-Sylvestre	250,00 €	290,00 €
Vin d'honneur (manifestations, mariages, sépultures...)	60,00 €	70,00 €

- Location vaisselle : 0,50 €
- Forfait ménage : 30,00 €
- Activités sportives cotisation annuelle : 100,00 €
- Caution restituée 1 semaine après l'état des lieux : 400,00 €
- Acompte et assurance :
30 % à la réservation + attestation d'assurance

Tarifs Petite Salle réservée en semaine aux réunions	Commune	Hors commune
Du lundi au vendredi inclus	40,00 €	50,00 €
Week-end	40,00 €	50,00 €

- Caution restituée 1 semaine après l'état des lieux : 100,00 €
- Acompte et assurance :
30 % à la réservation + attestation d'assurance
- Gratuité pour les associations de Senonnes.

Concession / Cavurne

Concession traditionnelle	
Durée concession 15 ans	60,00 €
Durée concession 30 ans	120,00 €

Cavurne - Prix d'achat : 250 euros	
Durée concession 15 ans	40,00 €
Durée concession 30 ans	60,00 €

ÉTAT CIVIL

NAISSANCE

(hors commune)

ROBIN LERAY Andréa, Lubin, Nathanaël
le 28 janvier 2025 (Châteaubriant, 44)

AL HASAN Léon, Ali
le 21 mai 2025 (Château-Gontier, 53)

LUCA Damir, Marian, Kevin
le 1^{er} octobre 2025 (Châteaubriant, 44)

MARIAGE

DENIAUD Marie-Jeanne, Simone, Berthe
et BARBÉ Laurent, Raymond, Marcel
le 10 mai 2025

BRUERE Morgane, Ghislaine
et PLUMAS Yohann, Hervé, Didier
le 30 août 2025

BRUNEAU Justine, Jeanine, Dominique
et ROUSSEAU Benjamin, Georges, Kévin
le 13 septembre 2025

Projets réalisés

Travaux au cimetière - Mars/Avril 2025



Rond-point bas du bourg - Septembre 2025.



Sentier des écoliers - Novembre 2025



Réfection toitures : 23-27 rue Jean Body -
Mai-Août 2025



Voie douce - Novembre



Notre École - Notre Dame de Pontmain



École Notre Dame de Pontmain Senonnes

2, RUE DE L'HIPPODROME - 53390 SENONNES

Tél. 02 43 06 80 57 - ecolesenonnes53@orange.fr

Site internet : ecole-senonnes.fr

Notre thème d'année est « la vie de château » !

Nous nous intéressons cette année à l'histoire du château de Senonnes. Nous effectuons des recherches historiques, nous réalisons des maquettes, nous cherchons des témoignages de personnes ayant des connaissances ou des anecdotes en lien avec le château. Autre projet très attendu des élèves du CE1 au CM2 : la classe de neige qui aura lieu du 2 au 6 février 2025 !

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024-2025. :

Nous avons entretenu des relations privilégiées avec les bénévoles de la bibliothèque et les séniors, jeux de société, danse.



Place à la danse !!



On adore les histoires !!



Nous avons rencontré Madame la Maire et des conseillers municipaux, Geoffrey Gaucher du CERGO, les responsables, les éducateurs et les jeunes du foyer de l'Iliade.



Visite du CERGO et plantations



Journée des Olympiades avec les jeunes de l'Illiade



APEL (Association des Parents d'Élèves)

L'A.P.E.L. est présidée par Laure Marquet. Cette association organise diverses manifestations et ventes afin de récolter des fonds pour financer des projets pédagogiques.

Projet d'événement pour l'année scolaire 2026/2027:

Septembre : Concours palet/molky

Mars : Soirée de l'école (soirée dansante)

Nouveau bureau :

Présidente : Laure Marquet Vice-président : Benoit Jousselin
 Trésorière : Solène Marion Vice-trésorière : Magalie Cartron
 Secrétaire : Ludivine Macaire Vice secrétaire : Corentin Benard
 Membres : David Ménard, Maëva Boudeau, Hélène Hugede



Pour commencer l'année scolaire 2025-2026,

Les élèves de l'école ont participé à des ateliers sur le thème du château, construction, tournoi de joute, blason, escape game..



Ils ont également travaillé autour du thème du sentier des écoliers avec les bénévoles de la bibliothèque.



Les élèves de GS/CP et CE1 sont allés à la piscine, les élèves de CE2/CM à la Rincerie, voile, VTT et course d'orientation. Ils ont également participé au cross du Réseau +53 à Craon.



OGEC

(Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique)

" L'O.G.E.C, est présidé par Stéphanie Jousselin. Cet organisme est responsable de la gestion économique, financière et sociale de l'école Notre Dame de Pontmain."



Nouveau bureau:

Présidente: Stéphanie Jousselin
 Vice-président: Johan Brard
 Trésorière: Nicole Benard
 Secrétaire: Jean-François Cartron
 Membres : Axelle Thulièvre et Maxime Hamon

DATES À RETENIR :

- Défilé du carnaval : mardi 10 mars 2026
- Portes Ouvertes : vendredi 27 mars 2026, de 17h à 19h
- Kermesse : samedi 13 juin 2026, à partir de 14h30

Assistantes maternelles

Madame Fazilan ROBERT

21, rue Jean Boby - 53390 Senonnes

Tél. 02 43 06 96 59

Chers parents,

Forte de plusieurs années d'expérience, j'accueille vos enfants (de 0 à 6 ans) dans un cadre chaleureux, possédant jardin et aménagements extérieurs, dans le bourg de Senonnes et proche de l'école primaire. Activités d'éveil, manuelles (peinture, puzzle, coloriage, gommettes...) ou encore extérieures sont au programme et je peux participer à l'aide aux devoirs pour les plus grands. Horaires atypiques et périscolaires acceptés. N'hésitez pas à me contacter pour plus d'informations, je serais ravie de vous rencontrer et d'échanger sur vos besoins.

Belles fêtes de fin d'année à vous et à bientôt !

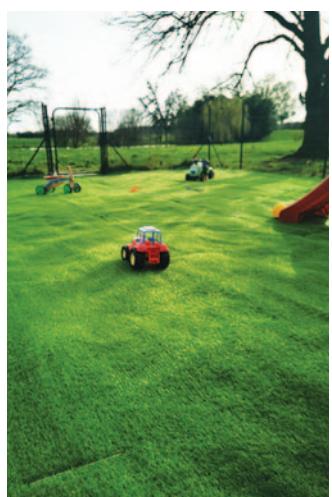
Fazilan Robert



Madame Mélanie NOURY

1460 route de la Maronnerie 53390 Senonnes

Tél. 07 87 82 33 69



Bonjour, Mélanie, accumulant plus de 10 ans d'expérience dans le domaine de la petite enfance et étant jeune maman d'un petit garçon de 2 ans et demi

Je me permets de vous proposer d'accueillir vos enfants en campagne dans un cadre sécurisé entourés de chemins qui s'avèrent idéals pour partager d'agréables promenades.

Je me rends 1 à 2 fois par semaine aux relais petites enfances. (Activités motricité, Éveil musical, bébé lecteur, ...)

Adepte de la motricité libre et de la langue des signes je sais m'adapter aux besoins des enfants.

Aux plaisirs d'échanger avec vous et d'accueillir vos enfants.

À bientôt.

Mélanie

ISABELLE LEBORDAIS :

Tél. 06 71 30 41 15 - fabrice.lebordais@orange.fr

NATHALIE PLANTÉ :

Tél. 07 82 73 24 26 - nathalieplante53@gmail.com



C'est un immense plaisir de continuer à réunir les enfants, une tradition que nous maintenons depuis maintenant 13 ans!

Chaque semaine, nous avons le bonheur de les voir grandir et s'épanouir ensemble.

Nos activités hebdomadaires se diversifient pour le plus grand plaisir des petits :

- **Éveil et Mouvement :** Des temps de **motricité**, des **chansons**, des **comptines** et simplement **le plaisir de jouer ensemble**.
- **Création :** De la **peinture** et des activités manuelles pour préparer des surprises pour les fêtes (Noël, Fête des Mères, Pères, ...).
- **Culture et Partage :** Des sorties pour les animations du **RPE** (Relais Petite Enfance) et, bien sûr, le très apprécié moment "**Bébés Lecteurs**" à la **bibliothèque** ! Ces rencontres nourrissent leur curiosité.

Nous tenons à maintenir un lien avec **la vie de l'école**. C'est pourquoi, **deux à trois fois par an**, nous participons aux grandes animations de l'école, auxquelles nous sommes invitées (Carnaval, Olympiades, Portes ouvertes, ...). Ces moments d'échange avec les plus grands sont toujours très enrichissants!

Et bien sûr, nous terminons traditionnellement nos rencontres par un moment gourmand : le partage du repas et la célébration des anniversaires !

Nous remercions, les parents pour la confiance qu'ils nous accorde.

Nous vous souhaitons une très belle année 2026 et restons disponibles pour toute information.

Isabelle et Nathalie



La bibliothèque « Fair'Lire »



La bibliothèque fait partie du réseau de lecture publique du Pays de Craon. L'adhésion est gratuite et ouverte à tous. La carte donne accès à toutes les bibliothèques du réseau et la possibilité de réserver en ligne ou à la bibliothèque les documents souhaités. Ces derniers arrivent directement à Senonnes via une navette régulière.

Elle est ouverte quatre heures par semaine : - mardi 16h à 18h
- samedi 10h à 12h.

Agenda premier trimestre 2026.

- **mardi 27 janvier** : séance « Bébés lecteurs » avec le Réseau Petite Enfance de 10h à 10h45.
- **mardi 10 février** : accueil des classes de l'école Notre-Dame de Pontmain de 9h à 12h.
- **mardi 24 février** : séance « Bébés lecteurs » avec le Réseau Petite Enfance de 10h à 10h45.
- **mardi 24 mars** : séance « Bébés lecteurs » avec le Réseau Petite Enfance de 10h à 10h45.
- **samedi 28 et dimanche 29 mars** : remise du prix Bull'Gomme à Changé (53). Nos jeunes lecteurs (7-12 ans) ont pu lire en amont la sélection des BD et voter pour leur préférée.
- **mardi 14 avril** : accueil des classes de l'école Notre-Dame de Pontmain de 9h à 12h.

Avec l'école, nous préparons une exposition sur l'historique du château et nous recueillons les témoignages des habitants qui ont envie de raconter des anecdotes qui s'y rapportent.

Nous entamons notre troisième année avec une équipe de bénévoles qui ne demande qu'à s'étoffer.

N'hésitez pas à nous rejoindre.

Les bénévoles



Séance Bébés lecteurs



Atelier bricolage de cartes de voeux.



Participation à l'écriture d'un court-métrage dans le cadre du Festival des 37. Tournage début mai sur l'hippodrome.



Un puzzle participatif vous attend à la bibliothèque les jours d'ouverture.



Toute l'équipe des bénévoles vous souhaite une douce et belle année 2026.
« Aux livres, tout le monde ! »



Accueil des classes



Remise du prix Bull'Gomme à Changé.

| L'Iliade Habitat Jeunes



RESIDENCE ANDRE BASLE DE SENONNES

A propos de nous

La Résidence comprend, 51 logements équipés à destination des jeunes de 14 à 30 ans, des espaces collectifs, une cuisine collective dans chaque bâtiment et un service de restauration. Au delà de l'hébergement, la dimension sociale de notre association permet aux jeunes d'être accompagnés par notre équipe socio-éducative tout au long de leurs séjours.

Tous les midis, nous accueillons les élèves de l'école de Notre Dame de Pontmain qui viennent déjeuner. Nous y fêtons les anniversaires et organisons des repas à thème pour créer des moments conviviaux. Les repas sont préparés sur notre site à Château-Gontier sur Mayenne.

Notre résidence offre également la possibilité de louer une salle pour vos réunions, formations, conférences ou séminaires. Des cocktails et des repas peuvent aussi être préparés pour vos évènements.



Depuis l'été 2025, des travaux ont commencé pour créer le lieu de vie qui permettra d'accueillir 7 enfants âgés à partir de 10 ans en lien avec les services de la protection de l'enfance. L'ouverture est prévue début 2026. A ce citre, 8 emplois seront créés.



Des champions à Senonnes !

En juin 2024, nous avons eu le plaisir d'organiser des mini-olympiades entre nos résidents et les élèves de l'école de Senonnes et avons passé un chouette moment de partage.

Le Fair Play

Le fair-Play – votre bar PMU multiservices au cœur de la vie locale.

Envie d'un endroit chaleureux où boire un verre, faire vos jeux, poster votre courrier ou même acheter du pain. Ne cherchez plus, le Fair-Play vous ouvre ses portes toute la semaine (ou presque) dans une ambiance conviviale.



Horaires d'ouverture pour prendre votre café du matin, passer au PMU, profiter d'un apéro le soir entre amis :

- Lundi : 11 h - 20 h,
- Mardi : 9 h - 1 h,
- Mercredi : 9 h - 13 h 30,
- Jeudi : fermeture,
- Vendredi et samedi : 9 h - 1 h,
- Dimanche : 9 h - 13 h 30.

Des soirées à thèmes vous sont proposées au cours de l'année. Les horaires s'adaptent à tous les rythmes de vie. Il s'agit d'un lieu de détente pour tous avec deux terrasses ensoleillées, baby-foot, fléchettes, terrain de pétanque, jeux de palets, boîte à trous.

Rendez-vous au Fair-Play, là où convivialité et services se rencontrent.

Sellerie Ijockey

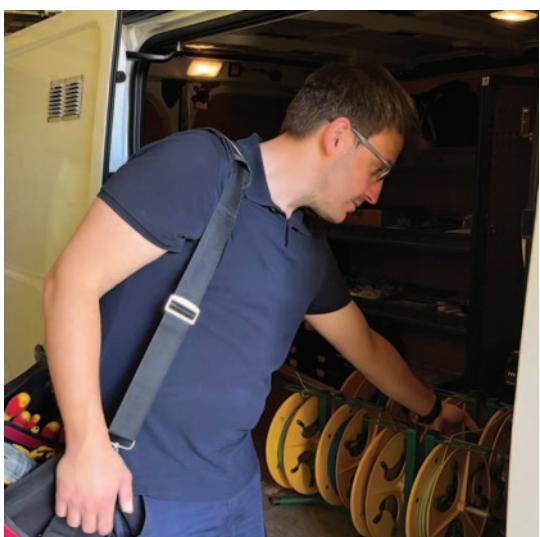


La sellerie Ijockey vous accueille au 28bis rue Jean Boby afin de satisfaire vos besoins ! Que vous soyez cavalier, jockey, entraîneur ou proche du monde du cheval, vous trouverez de nombreux articles correspondant à vos besoins ! Vous pouvez aussi vous rendre sur le site ijockey.fr afin de découvrir l'amplitude de notre catalogue !

Tom vous accueille du lundi au vendredi de 10h30 à 13h30 et de 17h30 à 19h, ainsi que sur tous les hippodromes du grand Ouest.

Doc'Elec

L'entreprise d'électricité générale Doc'Elec, fondée par Hasan Al Hasan, vient de s'installer à Senonnes, renforçant l'offre artisanale locale. Doc'Elec vous accompagne dans tous vos projets avec une large gamme de prestations : installations électriques neuves et rénovations, dépannages d'urgence, mise en sécurité, mises aux normes, chauffage et gestion d'énergie.



ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

Doc'Elec accompagne particuliers et professionnels avec sérieux, transparence et sens du conseil.



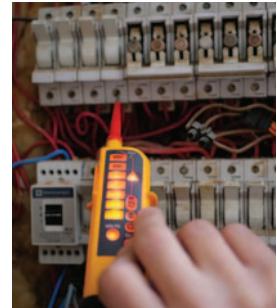
Chemin du Presbytère -

53390 Senonnes

Tél. 06 66 08 59 69

contact@docelec.fr

<https://www.docelec.fr/>



Rétrospective 2025

Société des courses, présentation de la saison 2025

Mars 2025



Prix de Senonnes - 04 Mai 2025



Cérémonie de passage 6^{eme} - 1^{er} Juillet 2025



Repas des aînés - 09 Octobre 2025



Matinée citoyenne - 18 Octobre 2025



Argent de poche - 20-24 Octobre 2025



Rétrospective 2025

Voyage à Paris - 30 Octobre 2025



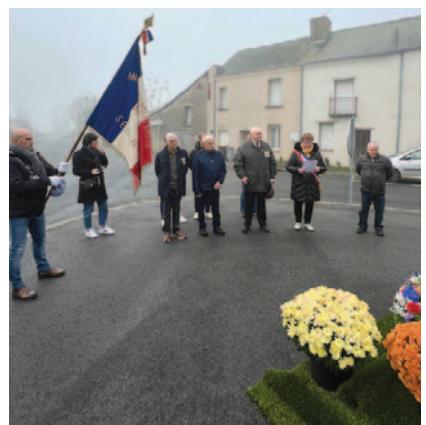
Sentier des écoliers - Novembre 2025



Halloween - 31 Octobre 2025



Commémoration - 08 Novembre 2025



Atelier déco de Noël - 26 Novembre 2025



| La Troupe de l'Arrière-Cour

Vous avez été plus de 1400 spectateurs à venir nous applaudir cette année et nous vous en remercions. Vos applaudissements et vos rires sont notre plus belle récompense et nous motivent à continuer l'aventure.

Depuis quelques semaines, nous avons repris le chemin de l'écriture et avons pour projet de jouer notre pièce en début d'année 2027 à la salle de l'Orion...

Belle et douce année 2026 à tous !



La Troupe de l'Arrière-Cour



| Senonnaponey



Prochain rendez-vous samedi 25 avril 2026 : réunion poneys



Association des Courses hippiques de Senonnes-Pouancé

A nouveau, un grand merci à nos 96 sociétaires dont 66 étaient des bénévoles à la date de notre dernière Assemblée Générale du 7 mars 2025.

Contrairement à l'année 2024, nous avons pas pu organiser nos 6 réunions de courses, dont 5 ont été PREMIUM.

Bien que l'année 2023 avait été décevante au niveau des entrées, toujours afin d'encourager le public à venir plus nombreux, nous avons reconduit les bons de jeux paris mutuel de 2 euros pour chaque entrée payante, ainsi qu'à nos sociétaires. Contrairement à 2024, nous avons enregistré une augmentation de notre nombre d'entrées payantes de 611, ce qui a généré 2 136€ de recettes en plus.

Les animations de notre journée du 4 mai ont été réalisées en partenariat avec la Commune de SENONNES,

Nous remercions les membres de notre commission animations pour l'organisation de cette journée, ainsi que la Municipalité pour son soutien.

Sur nos 6 réunions, nous avons eu 51 courses qui se décomposent en 29 courses de plat, 12 courses de haies, 3 cross et 7 courses de trot. Nous avons eu 592 partants, soit une moyenne de 11,61 partants ; ce qui est un peu mieux que l'année dernière qui était de 11,2 et notamment en plat puisque la moyenne de partants a été de 11,41 pour 10,8 en 2024.

Sur les 476 chevaux participant aux courses de galop, 190 ont été des chevaux entraînés au CERGO, soit 39,92% pour 36,94% en 2024. Nous pouvons à nouveau constater que si nous maintenons notre nombre de partants, nous le devons à la forte participation des entraîneurs du CERGO.

Comme nous le disons chaque année, conjugué à notre bon niveau des enjeux, cela demeure un atout essentiel pour conserver nos 5 réunions PREMIUM.

Pour la 5^{ème} fois, le 30 mai, s'est déroulée une course de plat réservée aux cavalières et cavaliers d'entraînement salariés des entraîneurs évoluant sur le centre d'entraînement du CERGO.

Cette épreuve a été remportée par Dylan LELIEVRE avec le cheval ROSA ROUGOSA entraîné par Grégoire JUILLET. Sur les 12 concurrents qui étaient au départ, nous avions 9 cavalières.

Evan BERTEAU (entr. Joël BOISNARD) s'est classé 2^{ème} et Margaux GAILLARD (entr. Adrien FOUASSIER) est arrivée 3^{ème} de cette épreuve.

Un grand merci à tous ces participants, Cavalières, cavaliers, entraîneurs et propriétaires.

Pour la 5^{ème} année consécutive, le dimanche 11 mai 2025, nous eu une réunion entière de courses de poneys. Organisée par l'association senonnaponey dont il faut souligner l'engagement des bénévoles emmenés par le Président Stève DAVID, cette journée s'est très bien déroulée, il manquait juste le public qui n'était pas au rendez-vous !

Contrairement à 2024, notre Concours Complet d'Équitation qui avait dû être annulé en raison des inondations que nous avions subies sur l'hippodrome ; a pu se dérouler normalement accueillant un grand nombre de participants comme les années précédentes.

Pour 2026, nous conserverons le prix des entrées à 5€ et il sera remis un bon de jeu de 2€ pour chaque entrée payante ainsi qu'à nos sociétaires.



Les entrées seront payantes pour toutes nos réunions 2026.

Notre Assemblée Générale annuelle est fixée le 6 mars 2026, à la salle MCL de Pouancé à partir de 19h15 ; nous vous invitons à venir nombreux, n'hésitez pas à inviter vos amis, nous avons besoin de nouveaux sociétaires.

À nouveau, nous adressons un grand merci à nos 80 bénévoles sans qui il ne serait pas possible d'organiser nos réunions de courses et également d'assurer l'entretien de nos installations.

Bonne et heureuse année 2026

*Le Président, Daniel THEARD
et les Membres du Conseil d'Administration*

NOTRE CALENDRIER 2026

VENDREDI 6 MARS 2026 : Assemblée Générale Annuelle
20h, Salle M.C.L. de Pouancé (accueil 19h15)

VENDREDI 13 MARS 2026 : Réunion PREMIUM
Plat et obstacles, début des opérations : 11h00

MERCREDI 8 AVRIL 2026 : Réunion PREMIUM, Plat et obstacles, début des opérations 11h15, Course école (AFASEC)

MERCREDI 29 AVRIL 2026 : Réunion Courses de poneys, Plat et obstacles (Hors pari mutuel)

DIMANCHE 3 MAI 2026 : Réunion PMH
Trot et obstacles, début des opérations 13h30

DIMANCHE 21 JUIN 2026 : Concours Complet d'Équitation (C.C.E.)

JEUDI 2 JUILLET 2026 : Réunion PREMIUM
Plat et obstacles, début des opérations 12h00

VENDREDI 31 JUILLET 2026 : Réunion PREMIUM
Plat et obstacles, début des opérations 10h45.
Course des cavalières et cavaliers d'entraînement (Hors pari mutuel)

SAMEDI 19 SEPTEMBRE 2026 : Réunion PREMIUM
Plat et obstacles, début des opérations 10h30

Comité des Fêtes

Encore une année de passée !

Le Comité des Fêtes a toujours à cœur d'animer notre commune. Ainsi, dans la continuité des autres années, nous organiser en 2026 :

Le bric à brac : le
Dimanche 26 avril 2026
Attention !!! Le bric-à-brac aura lieu le dimanche au lieu du samedi !

La soirée villageoise : le
Samedi 4 juillet 2026.



Dans cette attente, le Comité des Fêtes vous souhaite de belles fêtes de fin d'année, ainsi que tous nos meilleurs voeux pour 2026.

Club de l'Amitié de Senonnes



Madame Béatrice BARBÉ, maire de SENONNES, souhaitait voir renaître le Club de l'Amitié de Senonnes.

Depuis le 03 avril 2025, un nouveau bureau a vu le jour :

- *Président* : Michel CARRÉ,
- *Vice-présidente* : Lydia LANGLOIS,
- *Trésorière* : Solange ROBERT,
- *Trésorier adjoint* : Didier BACHELOT,
- *Secrétaire* : Bernard GILLIER,
- *Secrétaire adjointe* : Marie-Thérèse JOLYS.

Tous les premiers jeudis de chaque mois, les adhérents du club se retrouvent à la salle des fêtes pour passer un agréable après-midi.

Le 17 octobre 2025, le club a organisé un voyage au musée Grévin et à Notre-Dame de Paris. Voyage très apprécié de tous !



Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance du Pays de Craon : un interlocuteur unique dans la recherche d'un mode de garde pour les parents d'enfants de moins de 3 ans

Les animatrices du Relais Petite Enfance (RPE) du Pays de Craon accueillent et informent les familles du territoire qui désirent faire garder leurs enfants de moins de 3 ans. Ce guichet unique est la



porte d'entrée de l'ensemble des modes d'accueil du Pays de Craon.

L'accompagnement auprès des familles

Le rôle des animatrices du RPE est d'accompagner et d'orienter les futurs parents ou jeunes parents dans leur projet de garde d'enfants. Elles peuvent les informer facilement en amont, lors de leurs recherches, en leur présentant les différents types d'accueil

possibles : assistantes maternelles à domicile, MAM, crèches et garde à domicile, afin de les diriger vers le mode de garde le plus adapté à leurs besoins. Des permanences téléphoniques, avec possibilité de prendre rendez-vous, sont mises en place aux créneaux suivants : les lundis, mercredis et vendredis de 14h à 17h. Contactez les animatrices du RPE au 07 88 07 15 15 (Renazé), 06 33 82 09 45 (Craon) ou au 06 22 00 07 27 (Cossé-le-Vivien)

L'accompagnement auprès des assistantes maternelles et gardes à domicile

Le RPE est aussi un lieu ressource pour les assistantes maternelles et les gardes à domicile. Les animatrices accompagnent les professionnels de la petite enfance dans leurs parcours professionnel et leur donne des informations de premiers niveaux : droits et obligations liés à leur métier, formations, mise en place de temps de rencontres et d'échanges, etc.



Pour plus de renseignements,
n'hésitez pas à contactez :

Margaux Hechinger,
animatrice du RPE de Renazé
Tél. 07 88 07 15 15

Mail : rperenaze@cias.paysdecraon.fr

ADMR



L'ADMR pour bien vivre et bien vieillir à domicile !

Depuis 1945, l'ADMR est un acteur clé de l'économie sociale et solidaire constituant le 1er réseau associatif national de service à la personne. Sa mission : permettre à chacun de bien vivre chez soi, de la naissance à la fin de vie. Grâce au professionnalisme de ses salariés et à l'engagement de ses bénévoles, l'ADMR crée du lien social en offrant des services personnalisés à chaque individu.

L'ADMR de ST AIGNAN SUR ROE, avec ses 17 salariés et 22 bénévoles, accompagne près de 200 bénéficiaires dans les communes de : BALLOTS, BRAINS-SUR-LES-MARCHES, FONTAINE-COUVERTE, LA ROUAUDIERE, LA ROE, LA SELLE CRAONNAISE, ST AIGNAN-SUR-ROE, ST ERBLON, ST MICHEL-DE-LA- ROE, SENONNES.

L'ADMR de ST AIGNAN SUR ROE propose divers services : Entretien du domicile, aide au lever et au coucher, préparation et assistance aux repas, accompagnement, courses, heures de confort, garde d'enfants, télé-assistance.....



Pour en savoir plus, contactez-nous :

ADMR SAINT-AIGNAN-SUR-ROË
7 rue relais des diligences 53390 ST AIGNAN-SUR-ROË
Tél : 02.43.07.45.94 - staignansurroe@admr53.fr

Service Jeunesse - Pays de Craon - Secteur Renazé

UN LIEU POUR LES JEUNES À PARTIR DU COLLÈGE, POUR SE RETROUVER, CRÉER, BOUGER ET PARTAGER !

Le Service Jeunesse du CIAS du Pays de Craon anime la Maison des Jeunes de Renazé, un espace ouvert à tous les jeunes dès l'entrée au collège. Véritable lieu de vie, d'échanges et de projet, chacun peut y venir librement pour retrouver ses amis, découvrir de nouvelles activités ou simplement passer un moment convivial.



UN ACCUEIL LIBRE, SANS INSCRIPTION PRÉALABLE

La Maison des Jeunes, c'est avant tout un accueil libre, accessible sans inscription préalable. Les jeunes peuvent arriver et repartir quand ils le souhaitent, sous la responsabilité de leurs parents.

Sur place, ils trouvent des espaces variés adaptés à leurs besoins :

- Espace détente avec babyfoot, billard, jeux vidéo et jeux de société,
- Coin cuisine pour déjeuner sur place ou cuisiner ensemble,
- Atelier bricolage,
- Espaces créatifs et numériques : radio, vidéo, impression 3D, musique, arts plastiques, etc.



UNE NAVETTE GRATUITE POUR VENIR PLUS FACILEMENT

Pour les jeunes résidant des communes voisines, une navette gratuite facilite la venue à Renazé.

Les points de ramassage sont définis en fonction des inscriptions, afin de répondre au mieux aux besoins des familles. La réservation se fait directement auprès de l'équipe.



LA MAISON DES JEUNES EST OUVERTE TOUTE L'ANNÉE.

La Maison des Jeunes est ouverte toute l'année.

Horaires d'ouverture :

- Hors vacances scolaires :
- Mercredi : 12h00 – 18h00
 - Vendredi : 16h30 – 18h30
 - Samedi : 14h00 – 18h00

Pendant les vacances scolaires :

- Du lundi au vendredi : 10h00 – 18h00 (programme d'activités spécifique disponible sur : portail.paysdecaon.fr)

Fermeture annuelle : trois semaines en août.

Les jeunes peuvent apporter leur repas pour déjeuner sur place. Un réfrigérateur ainsi que le nécessaire pour cuisiner est disponible (micro-onde, plaque de cuisson, couverts, assiettes...)

Des moments conviviaux autour du repas peuvent également être également organisés : ateliers cuisine, pique-niques ou repas partagés.



DES ACTIVITÉS VARIÉES ET ADAPTÉES AUX ENVIES DES JEUNES

Tout au long de l'année, l'équipe d'animation propose un large éventail d'activités pensées avec et pour les jeunes :

- **Sport et plein air** : tournois, défis collectifs, initiations et jeux en extérieur...
- **Créatif et manuel** : bricolage, customisation, cuisine, photo, arts plastiques...
- **Numérique** : radio, robotique, drones, impression 3D, montage vidéo, découverte de l'univers du streaming...
- **Culture et loisirs** : cinéma, spectacles de la Saison Culturelle du Pays de Craon, activités nautiques avec L'Odyssée et La Rincerie, partenariat avec la Médiathèque,...



Un programme détaillé est disponible à chaque période de vacances sur le Portail Famille (portail.paysdecaon.fr), à la Maison des Jeunes et en mairie.

DES SOIRÉES ET SORTIES POUR PROLONGER LA JOURNÉE

En complément des activités en journée, des soirées thématiques peuvent être organisées : repas partagés, jeux de société, cinéma, ou encore karaoké.

Des sorties collectives rythment l'année : patinoire, bowling, parc de loisirs, journée à la mer, etc, favorisent cohésion et découvertes.

La Maison des Jeunes est aussi un lieu de projets : sorties organisées par les jeunes, actions solidaires, initiatives culturelles. L'équipe accompagne chaque démarche.

COTISATION ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'adhésion annuelle au Service Jeunesse est de 10 € par famille. Certaines activités peuvent être soumises à participation financière, modulée selon le quotient familial.

Les inscriptions se réalisent via le Portail Famille, par mail, par téléphone ou directement sur place.

MAISON DES JEUNES – RENAZÉ

Espace Crescendo, rue du Fresne – 53800 Renazé
Téléphone : 02 52 21 08 57 / 06 37 77 01 29

Mail : animation.jeunesse@cias.paysdecaon.fr

Site : portail.paysdecaon.fr

COUP DE CŒUR 2025 : LE MUD DAY À LA ROË

Un moment fort de cohésion et d'esprit d'équipe, durant lequel les jeunes ont relevé les défis avec bonne humeur, solidarité et respect.



| Intramuros Pays de Craon



| France Adot 53

LE DON D'ORGANES ET DE TISSUS: "EN PARLER"

- En France, la loi fait de chacun de nous un donneur présumé d'organes et de tissus sauf d'avoir exprimé son opposition du vivant.
- La seule façon de faire respecter sa volonté est donc d'en parler régulièrement à ses proches, car pour Sauver des Vies, il faut l'avoir dit.
- Grâce à la générosité des donneurs et de l'engagement fort des équipes médicales, 6 034 greffes d'organes ont été réalisées en 2024 mais plus de 22 000 patients étaient toujours en attente de greffe.

France Adot 53

Maison des Associations

17 rue de Rastatt - 53000 LAVAL
Tél : 02 43 90 68 10 (+ messagerie)
Mail : franceadot53@orange.fr
www.facebook.com/FranceADOT53
www.instagram.com/franceadot53
<https://twitter.com/53Adot>



| Journée de Défense Citoyenne

La JDC est une étape clé à ne pas manquer !

Votre certificat est obligatoire pour passer :

- vos examens (BAC, CAP, permis de conduire, etc.) ;
- vos concours (fonction publique, grandes écoles, etc.) ;

ou pour :

- vous engager dans l'armée.

Grâce à majdc.fr, vous pouvez :

- découvrir ce qu'est la JDC ;
- poser toutes vos questions ;
- télécharger votre convocation ;
- changer la date de votre JDC ;
- demander une exemption ;
- être guidé jusqu'au site de convocation ;
- télécharger votre attestation à l'issue de la JDC.

www.service-public.fr)', and 3. 'La Journée Défense et Citoyenneté (www.majdc.fr)'. A red banner at the bottom right says 'La JDC est une étape clé à ne pas manquer !'. At the bottom, it says 'Ce parcours est obligatoire pour passer :' followed by a list of requirements."/>

France Services

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Vous rencontrez des difficultés avec internet ? Les espaces France Services sont là pour vous accompagner.

RSA, prime d'activité, allocation logement ou familiale, permis de conduire, carte grise... France Services vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches administratives du quotidien quel que soit l'endroit où vous vivez, en ville ou à la campagne, à moins de 30 minutes de chez vous.

France Services c'est en un seul et même endroit la CAF, la CNAM, la CNAV, la MSA, l'AGIRC-ARRCO, Pôle Emploi, la Caisse de retraites, les impôts, La Poste, les services des ministères de l'Intérieur, de la Justice, de la Direction générale des finances publiques, le chèque énergie et le ministère de la transition énergétique.

Vous serez accueilli par un agent qui est formé pour trouver des solutions adaptées à votre situation. Chaque demande fait l'objet d'une réponse précise ou d'une orientation vers le partenaire.



La prise de rendez-vous est recommandée.

FRANCE SERVICES RENAZÉ

33 rue Bourdais - 53800 Renazé

Tél. 02 43 09 32 75

Mail : franceservices.renaze@ciias.paysdecreaon.fr

Lundi : 9h-12h30

Mardi : 9h-12h30

Mercredi : 9h-12h30 et 13h30-18h

Jeudi : 9h-12h30

Vendredi : 9h-12h30 et 13h30-15h30

Fermé le dernier lundi du mois

(Horaires susceptibles d'être modifiés, prise de contact téléphonique conseillée en amont d'un déplacement)

FRANCE SERVICES CRAON

29 rue de la Libération - 53400 Craon

Tél. 02 43 09 09 65

Mail : franceservices@ciias.paysdecreaon.fr

Lundi : 9h-12h30 et 14h30-17h

Mardi : 9h-12h30 et 13h30-17h

Mercredi : 9h-12h30 et 13h30-17h

Jeudi : 9h-12h30 et 13h30-17h

Vendredi : 9h-12h30 et 13h30-17h

(Horaires susceptibles d'être modifiés, prise de contact téléphonique conseillée en amont d'un déplacement)



En parallèle, un conseiller numérique est également présent pour accompagner les habitants dans le prise en main de leurs outils numériques (smartphone, ordinateur, tablette, etc.). Chaque mois, des ateliers gratuits, autour des thèmes pratiques sont proposés, afin de permettre aux habitants dans le besoin de bénéficier d'un apprentissage et de conseils gratuits. Plus d'information en contactant votre France services.

France services : le service public au cœur des territoires.

Chambagri - frelons

LANCIMENT DU PIÉGEAGE DE PRINTEMPS DU FRELON ASIATIQUE ! L'IMPORTANCE DU PIÉGEAGE SÉLECTIF.

La protection de la population contre le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est utile pour préserver à la fois notre biodiversité et la sécurité des individus. Parmi les stratégies de lutte, le piégeage au printemps permet de réduire les populations de frelons en piégeant les fondatrices. Il peut être pratiqué par tous, encadré par une collectivité ou la filière apicole pour plus d'efficacité et de sécurité. Les pièges préconisés sont équipés d'une grille calibrée pour limiter l'entrée des insectes non-cibles et autoriser leur sortie. Ils sont munis d'une protection interdisant l'accès à l'appât pour éviter la noyade des insectes non ciblés (cf. photos pièges/légende). La destruction des nids est

l'autre moyen d'action auquel peut contribuer le grand public en repérant et en signalant les nids primaires et secondaires (cf. photos nids/légende) à la mairie, afin de faciliter leur destruction. Ces actions collectives permettront de protéger les polliniseurs et d'assurer la sécurité de la population. Pour plus de renseignements contactez votre mairie.



| Enedis - Panne et interruption



ENEDIS

Correspondant Risques Naturels

En cas d'incidents sur le réseau électrique,

Consignes à respecter

- Ne jamais toucher à des fils tombés par terre
- Nous signaler toute anomalie constatée (fils électriques trop bas ou à terre, poteaux endommagés...)
- Ne jamais toucher à un objet en contact avec une ligne électrique
- Respecter les zones de dangers balisées

Signaler toutes situations dangereuses (24h/24 et 7j/7)

09 726 750 + N° de département

 Suivez en temps réel l'état du réseau électrique dans votre commune : www.enedis.fr/panne-et-interruption

| L'Épicerie Sociale



L'ÉPICERIE SOCIALE LE PELICAN, C'EST QUOI ?

« ELLE OFFRE AUX BÉNÉFICIAIRES UN CHOIX DE PRODUITS ALIMENTAIRES, D'HYGIÈNE ET D'ENTRETIEN, CONTRE UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE. »

NOUS RECHERCHONS DES BÉNÉVOLES POUR

LE TRANSPORT DES DENRÉES LA PRÉPARATION DE L'ESPACE VENTE L'ENREGISTREMENT ET ENCAISSEMENT

POUR NOUS CONTACTER :

ANCIENNE TRÉSORERIE, 8 RUE D'ANJOU, 53390 SAINT-AIGNAN-SUR-ROË

EPICERIESOCIALELEPELICAN@GMAIL.COM

02 43 06 54 34

| May'Sud Répit



MAY'SUD RÉPIT
AIDANTS, VOTRE MOMENT
Bien-être et Soutien

Vous êtes aidant de votre conjoint, de votre parent, d'un proche à domicile ou en ehpad ?

La plateforme de répit - May'Sud Répit vous propose un accompagnement à travers divers ateliers (massage, musicothérapie, art-thérapie, cuisine...) ainsi qu'un soutien psychologique (café des aidants et séance individuelle).

C'est un **dispositif gratuit** sur les 3 territoires du Sud Mayenne (Craon, Château-Gontier, Meslay).

N'attendez plus, prenez soin de vous !

Contactez-nous !

06 11 91 64 42

maysudrepit@ehpadmeslay.fr



POLLENIZ : protéger les végétaux et préserver les écosystèmes



**Protéger ensemble le végétal,
c'est préserver la santé de tous.**

POLLENIZ : AGIR ENSEMBLE POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ LOCALE

POLLENIZ, association régionale en Pays de la Loire engagée dans la protection du vivant, a récemment redéfini son projet associatif afin de mieux répondre aux défis environnementaux qui touchent nos territoires.

Forte de son expertise dans la santé du végétal et la préservation des milieux naturels, l'association structure désormais son action autour de deux pôles complémentaires : le Pôle Santé du Végétal, et le Pôle Biodiversité et Territoires.

Leur objectif est clair : protéger le végétal, accompagner les collectivités et mobiliser les citoyens pour des territoires plus durables.

Le Pôle Santé du Végétal poursuit les missions historiques de POLLENIZ : inspections sanitaires, épidémirosurveillance, accompagnement technique des professionnels, et actions menées en lien avec l'Agence Régionale de Santé. À travers ces interventions, l'association contribue à anticiper les risques et à préserver la qualité des productions agricoles et horticoles, tout en veillant à limiter les impacts sur la santé humaine et l'environnement.

Le Pôle Biodiversité et Territoires place, lui, les habitants et les communes au cœur de la transition écologique. POLLENIZ accompagne les collectivités dans la mise en place de plans d'action adaptés (surveillance, prévention et gestion des espèces), et encourage la co-construction d'initiatives locales impliquant élus, salariés et bénévoles. Cette

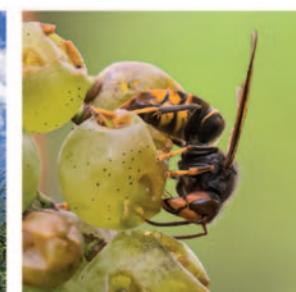
dynamique territoriale vise à restaurer la biodiversité, protéger les milieux naturels, valoriser les espaces publics et améliorer durablement le cadre de vie.

Pour renforcer ce travail partenarial, Polleniz développe aujourd'hui un réseau régional de Sentinelles de l'Environnement. Ces bénévoles, habitants investis et proches de leur territoire, participent à la surveillance de la biodiversité, au repérage des espèces exotiques envahissantes, ainsi qu'à des chantiers nature organisés avec les communes.

Leur rôle, essentiel, s'inscrit dans l'approche « One Health », qui rappelle les liens étroits entre santé humaine, santé animale et santé des écosystèmes.

Adhérer à POLLENIZ pour devenir Sentinelle de l'Environnement, c'est rejoindre une communauté active, bénéficier d'un accompagnement, de formations et d'animations de terrain, et agir concrètement pour préserver les milieux naturels à l'échelle locale. C'est aussi une manière simple et conviviale de contribuer à la protection de l'environnement aux côtés de sa collectivité, tout en préservant les intérêts économiques et le progrès social.

Les habitants et les collectivités peuvent renforcer la préservation de la biodiversité et participer à des actions concrètes telles que les arrachages de plantes invasives ou les animations de sensibilisation.



Flashez ce QR Code pour en savoir plus ou pour devenir Sentinelle de l'Environnement.

www.polleniz.fr



NEOVIZ
GROUPE
ENVIRONNEMENT SANTE AGRICULTURE

Membre de
FREDON France



Organisme à
Vocation Sanitaire
depuis 2014



Partenaires Engagés pour
la Nature par l'Office
Français de la Biodiversité



Agrément au titre de la protection
de l'environnement par la
préfecture des Pays de la Loire

Ensemble, faisons de notre territoire un espace vivant, résilient et accueillant pour le vivant.

Présence Verte

Présence Verte

NOS SOLUTIONS DE TÉLÉASSISTANCE

AVEC PRÉSENCE VERTE,
PROFITEZ DE CHAQUE INSTANT...
ON GARDE L'ŒIL EN ARRIÈRE-PLAN.

ACTIV'MOBIL

VOTRE AGENCE PRÉSENCE VERTE
02 43 39 43 16
contact@presenceverte-53-61-72.fr
WWW.PRESENCEVERTE.FR

MDA - Maison Départementale de l'Autonomie

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE (MDA) SIMPLIFIE LES DÉMARCHES POUR LES PERSONNES ÂGÉES ET POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



La Maison départementale de l'Autonomie de la Mayenne a pour rôle :

- de répondre aux questions sur l'accès aux droits des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap,
- d'évaluer les besoins pour proposer des plans d'aide,
- d'accompagner dans la mise en œuvre de ces plans.

Première demande à la Maison départementale de l'Autonomie :

La MDA propose un rendez-vous sur l'ensemble de nos lieux d'accueil pour informer et accompagner dès le début du parcours.

Une question sur la perte d'autonomie d'une personne âgée ou sur le handicap ? Il est possible de :

- Contacter la MDA par téléphone au 02 43 67 75 77 ou par mail : mda@lamayenne.fr

- Prendre rendez-vous pour un accueil possible dans une des Maisons du Département ou à la MDA située Centre Jean Monnet, 12 quai de Bootz à Laval.

• Consulter le site mda.lamayenne.fr

Téléservice : un dossier à remplir sur le site internet de manière sécurisée pour les demandes d'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou pour les demandes de reconnaissance du handicap

A l'heure du tout numérique, le mot « téléservice » peut susciter des questions de la part des personnes âgées ou en situation de handicap, et leurs aidants. Les équipes de la Maison départementale de l'Autonomie mettent tout en œuvre pour faciliter ce passage au numérique. Les agents d'accueil de la MDA, un conseiller numérique sont à disposition pour accompagner dans les démarches visant l'accès des droits (APA, AAH, PCH, RQTH, etc...). Grâce au téléservice, ces démarches sont réalisables de chez soi 24h/24, depuis l'ordinateur, une tablette ou un téléphone portable. De plus, il est possible de suivre l'état d'avancement du traitement des demandes.

Pour découvrir le téléservice, rendez-vous sur la page internet : mda.lamayenne.fr ou sur le QR code ci-joint :



Agence de l'eau Loire-Bretagne

« L'EAU PAYE L'EAU »

Prix de l'eau : Pourquoi facturer un bien commun ?

L'eau, ressource naturelle indispensable à la vie, est un bien commun. Elle n'a pas de prix. Les services rendus aux utilisateurs - le prélèvement de l'eau brute dans les milieux aquatiques, le traitement pour la rendre potable, la distribution à domicile, l'épuration après usage, etc. - ont cependant un coût, qui est facturé aux usagers.

Qui fixe le prix de l'eau ?

Le prix de l'eau est fixé par la collectivité organisatrice (commune ou intercommunalité), responsable des services publics d'eau et d'assainissement sur son territoire. La tarification des services d'eau repose sur deux principes fondamentaux :

- **"l'eau paie l'eau"** : les services de l'eau sont facturés à l'usager afin de couvrir les coûts de distribution de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées. Chaque collectivité a l'obligation d'équilibrer ses dépenses pour les services d'eau à travers les recettes perçues via la facture d'eau ;
- **le principe "pollueur-payeur"** : inscrit dans le code de l'environnement, ce principe juridique et économique, selon lequel *"les frais résultants des mesures de prévention, de réduction de la pollution et de lutte contre celle-ci doivent être supportés par le pollueur"*, est mis en œuvre au travers de taxes et de redevances sur les activités et les usages susceptibles de générer une pollution des milieux aquatiques. L'argent collecté permet de financer des actions de réduction de la pollution et de gestion durable de l'eau.

Les redevances perçues par l'agence de l'eau Loire-Bretagne sont destinées à financer les investissements en faveur du service l'eau et de la préservation de la ressource.

Facture d'eau : pourquoi des redevances ?

L'agence de l'eau a pour missions d'améliorer la qualité de l'eau, de favoriser une gestion plus sobre de cette ressource et de préserver les milieux aquatiques. Pour cela, elle perçoit des redevances auprès de tous les utilisateurs, selon les principes "pollueur-payeur" et "préleveur-payeur".

Pourquoi le prix de l'eau peut-il varier ?

Le prix de l'eau dépend de l'abondance de la ressource, de sa qualité et de sa facilité d'accès. Il tient compte également des investissements nécessaires pour entretenir, moderniser, créer et développer de nouvelles installations pour la production de l'eau potable, la distribution et la dépollution des eaux usées. Ces différents facteurs ainsi que la densité de la population desservie font varier le prix d'un territoire à un autre.

À quoi correspondent les redevances « organismes publics / agence de l'eau » sur la facture d'eau ?

Les particuliers sont redevables à travers la facture d'eau de leur collectivité. Dans sa sous-partie « organismes publics / agence de l'eau », votre facture d'eau comporte désormais trois lignes si vous êtes raccordé au réseau public d'eau potable et une ligne supplémentaire si vous êtes raccordé(e) ou raccordable au réseau d'assainissement collectif.

Vous êtes donc concernés par les redevances suivantes :

Eau potable

- **Prélèvement sur la ressource** : elle concerne tout prélèvement sur la ressource eau. Cette redevance représente un effort collectif et solidaire pour la protection de la ressource en eau
- **Consommation d'eau potable** : tous les abonnés raccordés au réseau public d'eau potable sont concernés. Elle s'applique, quel que soit l'usage.
- **Performance des réseaux d'eau potable** : tout abonné raccordé au réseau public d'eau potable est concerné. Elle tient compte du volume d'eau potable distribué et de la performance du service de distribution. Plus votre collectivité est performante dans la gestion de ses réseaux, plus le montant de votre redevance est réduit.

Assainissement collectif

- **Performance des systèmes d'assainissement collectif** : toute personne raccordée ou raccordable au système d'assainissement collectif est concernée.

À savoir : sur la facture d'eau d'un particulier, les redevances dues à l'agence de l'eau représentent environ 10 % de la facture hors TVA. Les 90 % restant de la facture représentent la part « collectivité - exploitant ». Les hausses des redevances acquittées par les gestionnaires des services d'eau (collectivités - exploitants) auprès de l'agence de l'eau sont répercutées par les collectivités sur les usagers. Le tarif de l'eau est voté par les collectivités.

Part des redevances dans la facture d'eau AELB = 10% de la facture (pour un foyer de 4 personnes 58 € / 583 € pour 120 m³ annuels), les 90% restants c'est le prix du service local de l'eau.

Qui est concerné ?

Tous ceux qui utilisent l'eau et en altèrent la qualité et la disponibilité doivent s'acquitter de redevances.

Une grande partie du montant des redevances perçues provient des particuliers à travers la facture d'eau. Les particuliers paient en fonction de la quantité d'eau qu'ils consomment. Le service de l'eau des collectivités collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau.

À quoi servent les redevances « organismes publics/agence de l'eau » sur la facture d'eau ?

L'objectif des redevances est **d'inciter les utilisateurs d'eau** - particulier, collectivité, industriel, énergéticien, agriculteur, pêcheur - à une **gestion responsable de l'eau**, en réduisant leur consommation et en restituant une eau dans le meilleur état possible.

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau Loire-Bretagne apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des aides financières (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin Loire-Bretagne ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau.



Ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités sur le prix de l'eau.

Réinvestie auprès des acteurs qui engagent des opérations pour protéger l'eau et les milieux aquatiques, cette **fiscalité environnementale** s'exerce au bénéfice du territoire : chaque euro prélevé est réinvesti par l'agence de l'eau Loire-Bretagne dans des projets locaux bénéficiant à l'eau et à la biodiversité. Cette approche permet d'établir un lien direct entre les contributions des usagers et les aides accordées pour des projets environnementaux, créant un cercle vertueux pour la gestion durable de l'eau.

La capacité financière des aides provient en majorité des redevances perçues par l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

En résumé : 100 % des redevances sont réinvesties en aides pour :

- sécuriser l'approvisionnement en eau potable ;
- garantir la qualité de l'eau en luttant contre les pollutions ;
- préserver les milieux aquatiques, la continuité écologique et la biodiversité.

Chiffre clé : 375,93 millions d'euros de redevances en 2024 réinvesties en aides

Pourquoi le prix de l'eau va-t-il très certainement augmenter ?

L'augmentation du prix de l'eau résulte de plusieurs facteurs qui pèsent sur les services d'eau et d'assainissement :

Le changement climatique et la raréfaction de la ressource

Les sécheresses répétées et la diminution des nappes phréatiques entraînent des **coûts supplémentaires pour le traitement et la distribution de l'eau**.

Les coûts croissants de dépollution

La présence grandissante de micropolluants dans l'eau oblige les collectivités à investir dans des technologies avancées de traitement, ce qui se répercute directement sur la facture des consommateurs.

Des travaux d'aménagement et d'assainissement conséquents

Le réseau français d'eau potable souffre d'un vieillissement préoccupant, avec un rendement moyen de 80 %, mais pouvant chuter jusqu'à 40 % dans certaines communes.

Agence de l'eau Loire-Bretagne : un établissement public au service de l'eau

L'agence de l'eau Loire-Bretagne est un établissement public administratif de l'État placé sous la double tutelle du ministère chargé de l'environnement (direction de l'eau et de la biodiversité) et du ministère chargé des finances. Elle perçoit des redevances auprès des différents usagers de l'eau en contrepartie de leurs prélèvements et de la pollution qu'ils occasionnent. Elle redistribue ensuite ces fonds sous forme d'aides financières (subventions essentiellement) aux collectivités locales, aux industriels et aux agriculteurs. Cela lui permet de remplir ses missions qui visent à gérer et partager les ressources en eau ; garantir le bon état des eaux en réduisant les pollutions de toutes origines ; restaurer les milieux aquatiques, leur fonctionnement naturel et la biodiversité et agir pour préserver et restaurer la qualité et les habitats naturels des eaux côtières.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne joue un rôle clé sur son bassin et met en œuvre une partie de la politique de l'eau que le comité de bassin contribue à définir en adoptant le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).

Agence de l'eau Loire-Bretagne : des moyens d'action à la hauteur des défis à relever

Entre 2025 et 2030, l'agence de l'eau Loire-Bretagne mobilisera près de 2,5 milliards d'euros pour faire face au défi climatique, inciter à la sobriété, restaurer les milieux aquatiques, préserver la biodiversité et la qualité des eaux.

Ce budget renforcé découle de la volonté nationale d'une fiscalité plus incitative. Ainsi, depuis début 2025, les redevances ont évolué pour envoyer un signal prix accru et la volonté de taxer davantage les prélèvements d'eau dans un contexte de dérèglement climatique.

Chaque euro collecté sur le bassin Loire-Bretagne finance une intervention locale pour préserver l'eau et la biodiversité auprès des collectivités, des acteurs agricoles, des acteurs économiques et des associations.

Les aides de l'agence : un levier économique et social pour votre territoire

Un indice social ? Les projets pour l'eau sont des opérations riches en emplois non délocalisables, voire en insertion pour l'animation, la restauration et l'entretien des milieux aquatiques, le génie civil...

Un indice économique ? L'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques contribue à l'attractivité des territoires et à leur dynamisme : tourisme, activités liées à l'aquaculture et la pêche, industrie agroalimentaire, production électrique...

Chiffre clé :

2 milliards d'euros investis sur l'eau génèrent :

- 4 milliards de travaux générés
- 100 000 emplois (majoritairement locaux)
- BÉNÉFICES sur l'environnement, l'adaptation au changement climatique, la santé
- COÛTS RÉDUITS liés aux aléas, inondations, pollutions

Financement de l'eau en France = 23 milliards d'€ annuels

Part agence de l'eau Loire-Bretagne : 10 % (2,4 milliards) pour les 6 agences

Agence de l'eau Loire-Bretagne : des actions concrètes sur le territoire en 2024

- 737 km de cours d'eau restaurés
- 4 535 projets aidés financièrement
- 1 152 436 m² : superficies désimperméabilisées ou déraccordées en 2024 (gestion des eaux pluviales)
- 62 % du programme de l'agence consacré au changement climatique
- 1 483 hectares de zones humides ou protégées durablement
- 129,4 millions d'aides attribuées pour l'assainissement des eaux usées
- 20,3 millions d'euros d'aide pour réduire les consommations d'eau
- 4,7 millions de m³ économisés grâce aux projets financés en 2024
- 1,9 millions de m³ de fuites évitées dans les réseaux potables

Senonnes

Animation sur le sentier des écoliers



202^b



